SECTEURS DE COLLECTE

ATTENTION! Les secteurs de collecte ne correspondent pas nécessairement aux limites des municipalités.

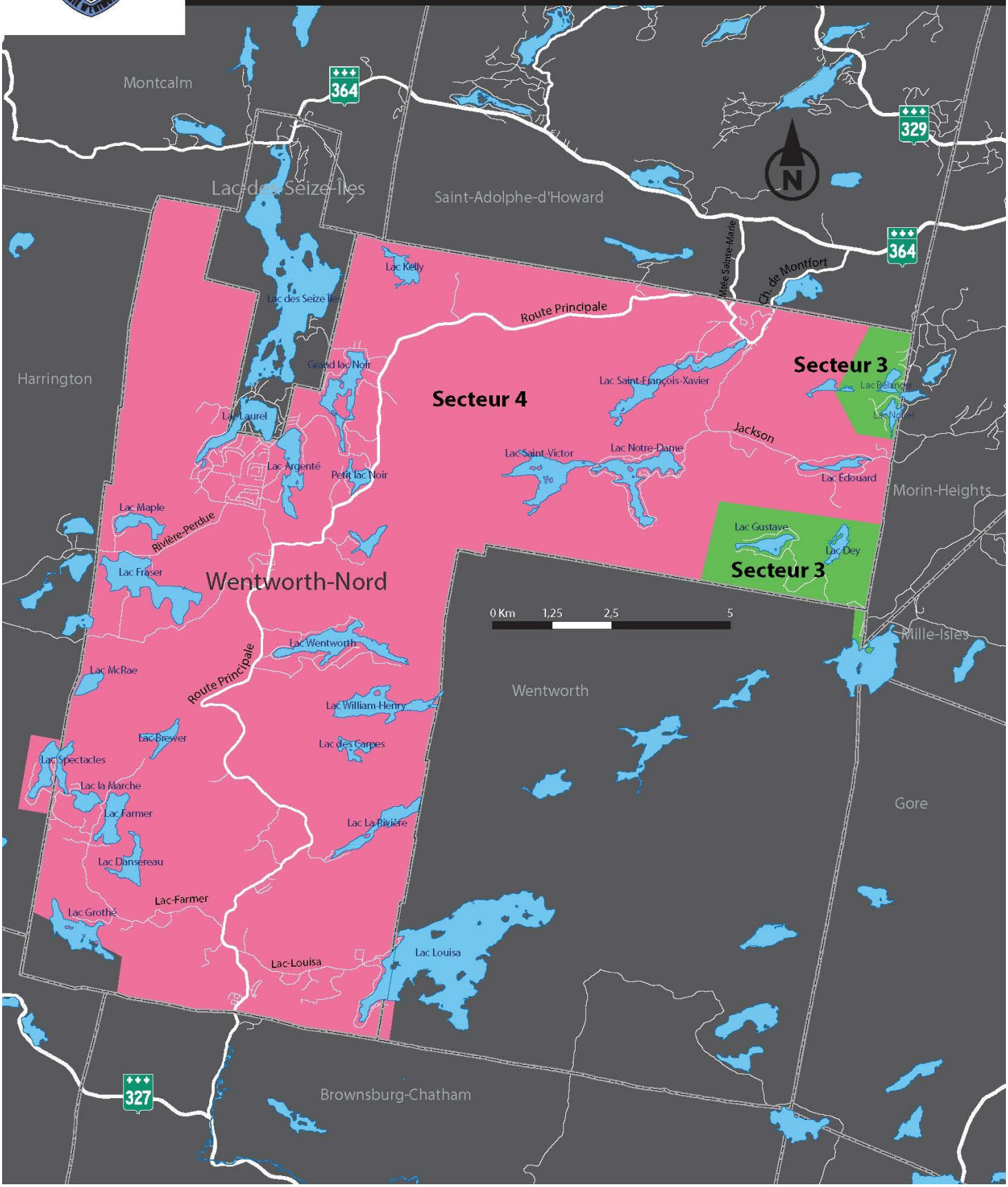

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des matières résiduelles non industrielles, volumineuses ou pesantes. Ils ne sont pas ramassés lors de la collecte des déchets domestiques.

Les encombrants sont directement enfouis, sans être triés.

Avant de les placer au chemin, consultez cet aide-mémoire et assurez-vous que ces articles ne peuvent être réutilisables, recyclables ou valorisables.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✔ Meubles, fauteuils, divans
- ✔ Appareils électroménagers (fours, laveuses, sécheuses), sauf les appareils réfrigérants
- ✔ Appareils électriques (micro-ondes, grille-pains, lampes)
- ✔ Fournaises vides
- ✔ Réservoirs d'eau chaude
- ✔ Tapis
- ✔ Matelas et sommiers

QUAND ?

La collecte est réalisée 4 fois par année à des dates prédéterminées.

Les matières doivent être déposées **la veille au soir** de la première journée de collecte.

Le camion passe une seule fois sur votre rue.

Consultez votre calendrier au:
www.lespaysdenhautrecyclent.com

COMMENT ?

- ✔ Déposez-les sur votre propriété, près de la rue, ils ne doivent pas entraver la circulation.
- ✔ Vérifiez qu'ils sont visibles pour les employés de collecte.
- ✔ Déposez-les en vrac, les sacs ne sont pas ramassés.
- ✔ Coupez les gros articles en petits morceaux lorsque c'est possible pour faciliter le ramassage.

MATIÈRES REFUSÉES

- ✘ Matières putrescibles destinées au bac brun
- ✘ Matières recyclables destinées au bac bleu/vert
- ✘ Déchets ultimes destinés au bac noir
- ✘ Branches
- ✘ Pneus
- ✘ Matériel informatique et électronique (écrans, ordinateurs, tablettes, claviers, souris)
- ✘ Résidus domestiques dangereux
  RDD = peintures, solvants, huiles, batteries, produits d'entretien, bonbonnes de propane
- ✘ Télévisions
- ✘ Rebuts de construction, rénovation et démolition
  CRD = portes, gouttières, briques, ciment, bois, fenêtres, bains, toilettes, lavabos
- ✘ Appareils réfrigérants
  (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, celliers, déshumidificateurs, thermopompes)
- ✘ Appareils à essence (souffleuses, tondeuses)

COMMENT S'EN DÉPARTIR ?

Utilisez adéquatement vos bacs roulants pour le recyclage, les matières organiques et les déchets ultimes.

Communiquez avec votre écocentre pour vérifier si les matières sont acceptées. Une liste non exhaustive est également inscrite à l'endos de votre calendrier de collectes.

La liste des écocentres est disponible:
www.lespaysdenhautrecyclent.com

lespaysdenhautrecyclent.com

INFO-COLLECTE

1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052 infocollecte@mrcpdh.org